



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



VISIOPHONE! ET PUIS QUOI ENCORE!!!

Ce 1^{er} décembre a surpris plus d'un(e) Surveillant(e)s. En effet, par le biais d'une note de service, nous apprenons la mise en fonction d'un visiophone au socio-éducatif du lundi au vendredi!

Les téléphones en cellules ne suffisent pas? les parloirs non plus!?!

Quid de la multiplication des mouvements, quid de la consultation...

Le SPS est contre cette note qui va à l'encontre de ce qui a été mis en place localement notamment sur l'encadrement des mouvements.



Direction
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale de Dijon
Centre de détention de Châteaudun

Le 30/11/2020

NOTE DE SERVICE N° 215/2020

Objet : Mise en fonction d'un VISIOPHONE au socio-éducatif

Les personnels sont informés que les personnes détenues peuvent dorénavant faire des appels téléphoniques via un VISIOPHONE.

Modalités :

- Le VISIOPHONE est accessible du lundi au vendredi par créneau de 30 minutes entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 17h00.
- les détenus adressent au vagemestre au moins 72h00 à l'avance, leur demande de réservation en indiquant le jour et l'heure souhaité sur le « BON VISIOPHONE ».
- Le vagemestre enregistre la demande et retourne une convocation permettant aux détenus d'accéder au VISIOPHONE.
- Le vagemestre remet à l'agent du socio et aux PIC la liste journalière des rendez-vous visiophone.
- L'agent du SOCIO met en place les détenus aux horaires programmés.

**Le S.P.S. demande
au Directeur le
retrait de cette
note**